



MÉMO RÉSERVES



Ce mémo n'a pas vocation à se substituer à l'accord officiel, mais à en faciliter la compréhension !!!

Plusieurs d'entre vous ont eu à subir certains soucis dans le passé lors de leurs réserves. C'est pourquoi nous avons décidé d'écrire ce petit mémo qui condense la partie « réserves » de l'ACPN, et qui vous aidera, on l'espère, à pouvoir mieux connaître vos droits et obligations, et vous permettra d'aimer ces longues journées à tourner à rond dans une chambre d'hôtel !!!

- Nombre mensuel **maximum** des réserves (conventionnel):
 - 1 bloc de 3 jours réserve froide
 - 2 x R1 réserve chaude matin
 - 2 x R2 réserve chaude soir
- **Réserve froide** : (individuel : ce n'est pas un équipage constitué)
Toujours un bloc de 3 jours, pas de jour isolé.
 - 1^{er} et 2^{ème} bloc période de déclenchement contractibilité par l'agent de régule 09h30-20h, (ex : SI 08H30 le jour J : accord obligatoire) 3^{ème} bloc 08h-16h.
Le temps de service du dernier jour du bloc peut donc se terminer à 23H59

Une activité peut commencer en dehors de ce cadre : *(là tu es en individuel)*

- Le TS commence au briefing
- Réserve froide à domicile RFD délai de présentation 2h au briefing
- Réserve froide à l'hôtel RFH délai de présentation 1h au briefing
- Le temps passé en réserve additionné au TSV est de 15h max
- Le service affecté ne peut se terminer en réalisation après 00h59

- Une activité peut être donnée la veille sur le bloc du lendemain, cette activité peut débuter avant et/ou se terminer après la fin de la période de réserve programmée.
 - Pour la modification du premier bloc l'activité doit être donnée avant la veille 15h
 - Pour la modification du 2 et 3ème bloc l'activité doit être donnée avant la fin de la période de fin de réserve de la veille
 - Le temps de repos doit être respecté soit 10h pour réserve hôtel et 12h pour réserve domicile

- La réserve peut être interrompue pendant le temps de déclenchement afin de respecter le temps de repos pour le programme initial des vols du lendemain

• Réserve chaude :

Équipage complet affecté à un avion. L'équipage doit se présenter à l'hôtel et contacter la régule pour signaler sa présence obligatoire à l'hôtel à l'heure bloc du début de réserve 06h ou 12h.

L'équipage de réserve chaude est déclenché par le CCO pour un départ bloc 1h30 au plus tard.

➤ RE1

- Bloc horaire de déclenchement 06h00-14h00
- Hôtel réservé dès la veille
- TS max fini à 19h
- Pas de OFF avant le 1^{er} bloc
- OFF obligatoire après les 2 blocs
- Programmé en 2 blocs consécutifs/mois

➤ RE2

- Bloc construit sur 2 jours RE2 + JRP
 - 12H-22H + 05H-14H

- JRP exclusivement affecté à la RE2 pour un découcher. Si découcher, le début du temps de service peut commencer à 5H00 et doit se terminer à 14H00 : **sauf ALEAS**
 - Si le JRP n'est pas utilisé et la RE2 se termine à 22h il sera automatiquement considéré comme OFF.

 - Si le JRP est utilisé une prime est déclenchée une seule étape peut y être programmée en fonction avec retour sec sur base.

- Un PNT non basé CDG peut être programmé en RE2 et alors sa MEP retour sera positionnée sur la JRP.
 - Un PNT peut être sollicité sur son JRP non utilisé dans les mêmes conditions qu'un OFF avec accord.
- 1 jour OFF doit être programmé après le bloc réserve.
- L'équipage constitué ne peut pas être dissocié, et utilisé pour une règle de vol.

Attention, sauf :

- Si un membre est manquant, il doit être remplacé de même que l'avion est affecté au bloc réserve.
- **Si aucune solution de remplacement : les équipages sont informés que leur bloc réserve est cassé auprès d'AF: les règles de programmations sont alors utilisées à titre individuel.**

Remu : max entre : réserve et vol effectué.



Bons vols à tous !